LE SITE GROUPE-FREY.COM

Category: Epargne
Tag: Enquête

Ce nom de domaine a été enregistré le 02/08/2022. Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 19/09/2022. Il a été usurpé l'identité d'une société réelle.

Le site internet

Il a été créé le 02/08/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/groupe-frey.com

Nos recherches

Le site n'est pas accessible. Cette opacité doit être un des critères qui doivent vous faire fuir !

Les informations juridiques

Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le //022.

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Il a été usurpé le nom d'une vraie société. Nous publions le lien vers le VRAI SITE : https://frey.fr/

La société a mis un communiqué en ligne que nous reproduisons ci-dessous :

"Avertissement** : **De fausses brochures commerciales, de faux emails et de faux appels téléphoniques au nom du groupe Frey et de ses dirigeants ou collaborateurs sont actuellement identifiés.

SOYEZ VIGILANTS

Nous sommes depuis peu informés que le nom et l'identité de Frey et de certains de ses dirigeants ou collaborateurs ont été frauduleusement utilisés par certaines personnes afin de proposer des solutions de placement et divers produits d'épargne, en utilisant notamment de faux emails, de fausses plaquettes de présentation et des faux bulletins de souscriptions.

Ces personnes communiquent notamment via des services de messagerie avec un nom de domaine (@groupe-frey.com) différent de celui utilisé au sein de notre groupe (@frey.fr) et via des sites Internet et des applications non officiels.

Nous vous alertons sur le fait que ces sollicitations pour des solutions de placement et produits d'épargne sont sans aucun lien avec notre groupe. Frey ne commercialise pas de produit d'épargne sous forme de livret. Il s'agit de tentatives d'escroqueries à l'investissement qui nous sont totalement étrangères.

Nous vous invitons par conséquent à rester très vigilants face à ces tentatives frauduleuses en évitant d'y donner suite et en les signalant aux autorités compétentes. En tout état de cause, ne communiquez pas d'informations personnelles ni de coordonnées bancaires.

Nous agissons auprès des autorités compétentes afin de faire cesser ces manœuvres frauduleuses."

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

http://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à http://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.